

2PV

Société par Actions Simplifiée à actionnaire unique au capital de 2 000 €

**Siège : 3, Lieudit Moulin
33710 MOMBRIER**

RCS LIBOURNE 878 460 278

Société en cours de liquidation

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 31 décembre à 14 heures 00,

Monsieur Philippe VAIRON, actionnaire unique de la Société " 2PV ", Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €uros, divisé en 200 actions de 10 €uros de nominal chacune, dont le siège social est situé au 3, Lieudit Moulin – 33710 MOMBRIER s'est réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation du bilan de liquidation,
- Approbation des opérations de liquidation,
- Quitus à donner au liquidateur,
- Questions diverses subséquentes,

PREMIERE DECISION

La société a été dissoute à la date du 31 décembre 2024 et les mesures de publicité ont été effectuées conformément à la loi. La période de liquidation étant terminée, le bilan de liquidation est approuvé par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION

Les opérations de liquidation et de partage telles qu'elles figurent en annexe sont approuvées par l'associée unique.

Le bilan de liquidation fait apparaître un mali de liquidation de – 23 883,57 €uros.

L'actionnaire étant seul, il n'y a pas lieu de procéder à des opérations de partage, il reprend l'ensemble de l'actif et du passif tel qu'ils figurent en annexe.

L'actionnaire unique reconnaît en conséquence, être intégralement réglé du montant de ses droits au terme de la liquidation.

TROISIEME DECISION

Quitus est donné à Monsieur Philippe VAIRON, Liquidateur pour les opérations et démarches qu'il a été amené à effectuer. En conséquence, le liquidateur est déchargé de son mandat à compter du 31 décembre 2024 date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur, Monsieur Philippe VAIRON afin d'accomplir l'ensemble des formalités requises en conséquence des résolutions précédentes en vue notamment de la radiation de la société au Registre du Commerce et des sociétés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre des décisions.

Monsieur Philippe VAIRON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Vairon', with a horizontal line above it.

BILAN DE LIQUIDATION

ACTIF		PASSIF	
<u>Actif circulant</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Créances fiscales	524,00 €	Capital social	2 000,00 €
Disponibilités	3,50 €	Report à nouveau	- 18 919,99 €
		Résultat exercice	- 4 963,58 €
		CCA	22 411,07 €
527,50 Euros		527,50 Euros	

P.V.